

DÉCROCHAGE ET ABANDON SCOLAIRE PRÉCOCE

Mise en perspective européenne de la situation en
Fédération Wallonie-Bruxelles



Université
de Liège



Service d'analyse des systèmes et
des pratiques d'enseignement (aSPe)
Faculté de psychologie et des
sciences de l'éducation



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



DÉCROCHAGE ET ABANDON SCOLAIRE PRÉCOCE

MISE EN PERSPECTIVE EUROPÉENNE
DE LA SITUATION EN
FÉDÉRATION WALLONIE – BRUXELLES

SOMMAIRE

1. Définition de la notion de décrochage scolaire au niveau européen et objectifs visés	5
2. La Fédération Wallonie – Bruxelles dans la réduction du taux d'ASP	6
3. Les conclusions et les recommandations de la recherche en éducation par rapport à la problématique du décrochage	8
4. Les recommandations européennes en matière de lutte contre le décrochage	12
5. Les mesures actuellement mises en place en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le décrochage scolaire	15
6. Les tendances européennes en matière de lutte contre le décrochage : l'exemple des systèmes éducatifs qui réussissent le mieux	18
7. L'exemple des systèmes éducatifs qui réussissent le mieux	21
8. Exemples de mesures et de pratiques pour alimenter la réflexion	28
Références ...	31

AVANT-PROPOS

4

Pour lutter contre les effets de la crise de 2008 et plus particulièrement contre le chômage des jeunes, les chefs d'Etat ont fait de l'éducation et de la formation une priorité de la Stratégie Europe 2020. Ils ont ciblé plus particulièrement l'abandon scolaire précoce, en fixant des cibles à atteindre par tous les pays. Parallèlement, les ministres européens de l'Éducation se sont également engagés à réduire le taux d'élèves dans cette situation.

Il va sans dire que cette priorité est également partagée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus largement par la Belgique francophone.

Dans ce contexte, la présente publication réalisée par l'Université de Liège a pour objectif de présenter de manière succincte les enjeux et les grandes tendances au niveau européen, de présenter l'état de la recherche dans ce domaine et de montrer quelques expériences éclairantes dans d'autres pays. Il s'agit de mettre en perspective les politiques menées en Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à ce qui se fait au plan international.

Cette brochure se veut donc un outil de synthèse permettant d'obtenir rapidement une information de niveau scientifique et d'élargir le spectre de la réflexion en tenant compte de l'apport européen.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Frédéric Delcor
Secrétaire général

1.

DÉFINITION DE LA NOTION DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE AU NIVEAU EUROPÉEN ET OBJECTIFS VISÉS



Le problème du décrochage peut recouvrir des réalités différentes selon les personnes qui l'évoquent. Certains recourent à la notion de décrochage pour parler d'élèves qui ne s'investissent plus dans le travail scolaire. D'autres l'emploient pour désigner des jeunes qui ont abandonné l'école. La définition adoptée dans le présent document est celle qui est utilisée dans le cadre stratégique « Éducation et Formation 2020 » : *on parle d'Abandon Scolaire Précoce (ASP), traduction du concept anglophone d'Early School Leaving (ESL).*

Le taux d'Abandon Scolaire Précoce (ASP) est mesuré par la proportion des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur (ou moins)¹ et qui ne poursuivent ni études, ni formation.

Selon cette définition, un jeune de 18 ou 19 ans qui a quitté l'école sans diplôme de niveau secondaire supérieur et qui travaille dans une grande surface est comptabilisé comme un ASP. Un jeune de 22 ans qui a quitté l'école sans diplôme de niveau secondaire supérieur et qui suit un enseignement en promotion sociale n'est pas comptabilisé comme un ASP. Sauf indication contraire, dans la suite de ce texte, les termes de décrochage et de décrocheurs recouvrent la même signification que le concept d'ASP.

Le cadre stratégique « Éducation et Formation 2020 » et la *stratégie Europe 2020* assignent aux États membres un certain nombre d'objectifs en matière d'éducation et de formation. L'un de ceux-ci concerne la lutte contre le décrochage : il s'agit, pour 2020, de **faire passer sous la barre des 10 % le taux européen d'ASP** qui s'élevait à 17,6 % en 2000 et à 14,1 % en 2010. En regard de cet objectif européen, chaque État membre a adopté son propre objectif national. La Belgique s'est engagée à amener le taux d'ASP à 9,5 % à l'horizon 2020.

¹ Ayant au maximum un diplôme de niveau 0, 1, 2 ou 3c court dans la classification internationale type de l'éducation (CITE) de l'Unesco.

2.

LA FÉDÉRATION WALLONIE – BRUXELLES DANS LA RÉDUCTION DU TAUX D'ASP

Le tableau suivant présente l'évolution des taux d'ASP en Belgique et au niveau européen entre 2000 et 2011 :

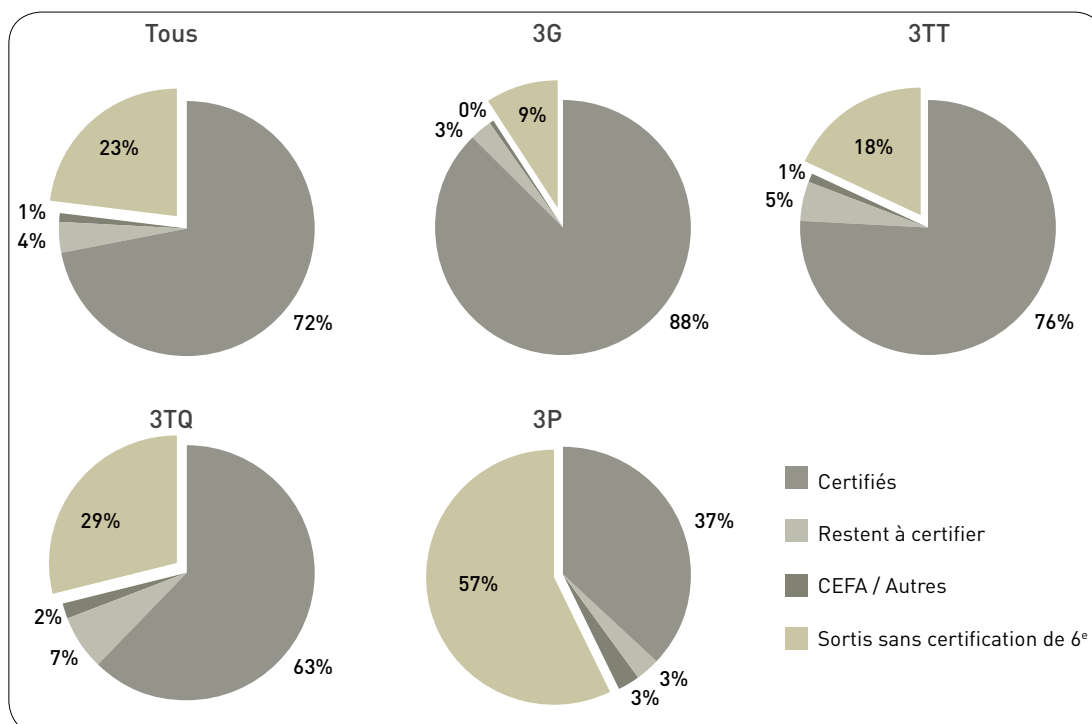
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2011
UE 27	17,6	17,0	16,0	15,5	14,9	14,1	13,5
Belgique	13,8	14,1	13,1b ²	12,6	12,0	11,9	12,3
Région wallonne	15,5	16,1	15,3b	14,8	15,2	13,7	14,7
Région de Bruxelles-Capitale	20,7	22,4	18,1b	19,3	19,9	18,4	18,9
Région flamande	11,6	11,7	11,0b	10,0	8,6	9,6	9,6

Source : Enquêtes sur les Forces de Travail – Site Eurostat

² La lettre b signifie qu'il y a eu une rupture de série (changement des méthodologies de recueil d'information et/ou des données recueillies) pour calculer le taux.

Les taux d'ASP observés depuis 2000 pour la Belgique se situent sous la moyenne européenne. Toutefois, ces taux calculés à l'échelle de la Belgique recouvrent des différences entre régions. La Région flamande a atteint l'objectif européen depuis 2006 et affiche aujourd'hui un taux d'ASP de 9,6 %. En Région wallonne, bien que le taux observé ait diminué entre 2000 et 2011, cette diminution a été moins forte et moins constante que la diminution observée pour l'Union européenne. Dès lors, le taux d'ASP en Région wallonne qui, en 2000, était inférieur à la moyenne européenne, lui est aujourd'hui supérieur. Enfin, c'est en Région de Bruxelles-Capitale que la situation est la plus préoccupante : le taux d'ASP est très nettement au-dessus de la moyenne européenne et n'est passé que de 20,7 % à 18,9 % entre 2000 et 2011.

Enfin, ces taux d'ASP gagnent à être éclairés par d'autres données disponibles en Belgique francophone. Même s'ils ne recouvrent pas la définition européenne du décrochage, les chiffres fournis par les indicateurs de l'enseignement sont utiles pour approfondir la problématique. Les graphiques suivants présentent la situation six ans plus tard (fin 2009-2010) d'élèves inscrits en 3^e secondaire en 2004-2005. Les chiffres sont fournis pour tous les élèves de 3^e et par filière.



Source : Les indicateurs de l'Enseignement 2011

Ces données mettent en évidence que parmi l'ensemble des élèves entrés en 3^e année secondaire en 2004-2005, près d'un quart sont, six ans plus tard, sortis³ de l'enseignement de plein exercice sans certification.

La comparaison des graphiques est intéressante : elle montre que les élèves inscrits dans les différentes filières de notre enseignement secondaire ne sont pas égaux en matière de décrochage. Ainsi, si moins d'un élève sur dix entrés en 3^e générale sortira sans certification de l'enseignement de plein exercice, ce sera par contre le cas de presque 60% des élèves inscrits dans la filière professionnelle à la sortie du premier degré de l'enseignement secondaire.

³ Les élèves déclarés « sortis » sont ceux qui ne figurent plus dans la base de données reprenant les élèves inscrits dans un établissement en Fédération Wallonie-Bruxelles (et qui n'étaient pas en 6^e l'année précédant la sortie). Une partie de ces élèves sortis du système d'enseignement de plein exercice poursuivent une formation (par exemple en enseignement de promotion sociale) et ne sont donc pas à considérer comme des ASP. Le lecteur trouvera plus de détails sur le calcul de ces estimations dans Les indicateurs de l'Enseignement (2011).

3.

LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION PAR RAPPORT À LA PROBLÉMATIQUE DU DÉCROCHAGE

Le décrochage, au sens restreint de quitter l'école sans diplôme, est l'aboutissement d'un long **processus cumulatif de désengagement** qui résulte d'une interaction entre milieu socio-familial et fonctionnement/vécu scolaire. Les **caractéristiques individuelles** des jeunes pris dans ce processus sont souvent les suivantes : problèmes de motivation, de discipline, de comportement voire de délinquance. Ils ont de faibles résultats scolaires et sont souvent absents. Ils sont désengagés de l'école, tant au niveau des apprentissages qu'au niveau social. Ces caractéristiques individuelles renvoient à la fois à un **vécu scolaire personnel** (fréquentation insuffisante de l'enseignement préscolaire, échec scolaire, transition primaire-secondaire délicate,...) et à des **caractéristiques sociales** plus générales (le décrochage touche surtout les enfants issus de milieux socioéconomiquement défavorisés et se concentre sur certaines zones géographiques). Les garçons sont plus souvent touchés que les filles par le décrochage (15,3 % contre 11,6 % au niveau européen en 2011⁴).

Certains **facteurs institutionnels** influencent aussi le processus de désengagement qui mène au décrochage. Ils peuvent relever des spécificités d'un établissement scolaire particulier (son fonctionnement, ses règles, son climat). Mais surtout, ils concernent les **pratiques et problèmes relatifs au fonctionnement de l'ensemble du système scolaire : redoublement, relégation, ségrégation** ou encore manque de contrats d'apprentissage en enseignement et formation professionnels. Observant la situation en Fédération Wallonie – Bruxelles, Lafontaine & Crahay décrivent le décrochage comme « le dernier maillon de la chaîne, l'ultime réponse que l'élève [...] apporte lorsqu'aucune autre 'porte de sortie' ne s'offre plus, souvent au terme d'un long parcours d'échecs où se succèdent d'abord les redoublements, ensuite les changements d'orientation ou d'école » (2004, p. 35). Les jeunes en décrochage proviennent souvent d'établissements regroupant

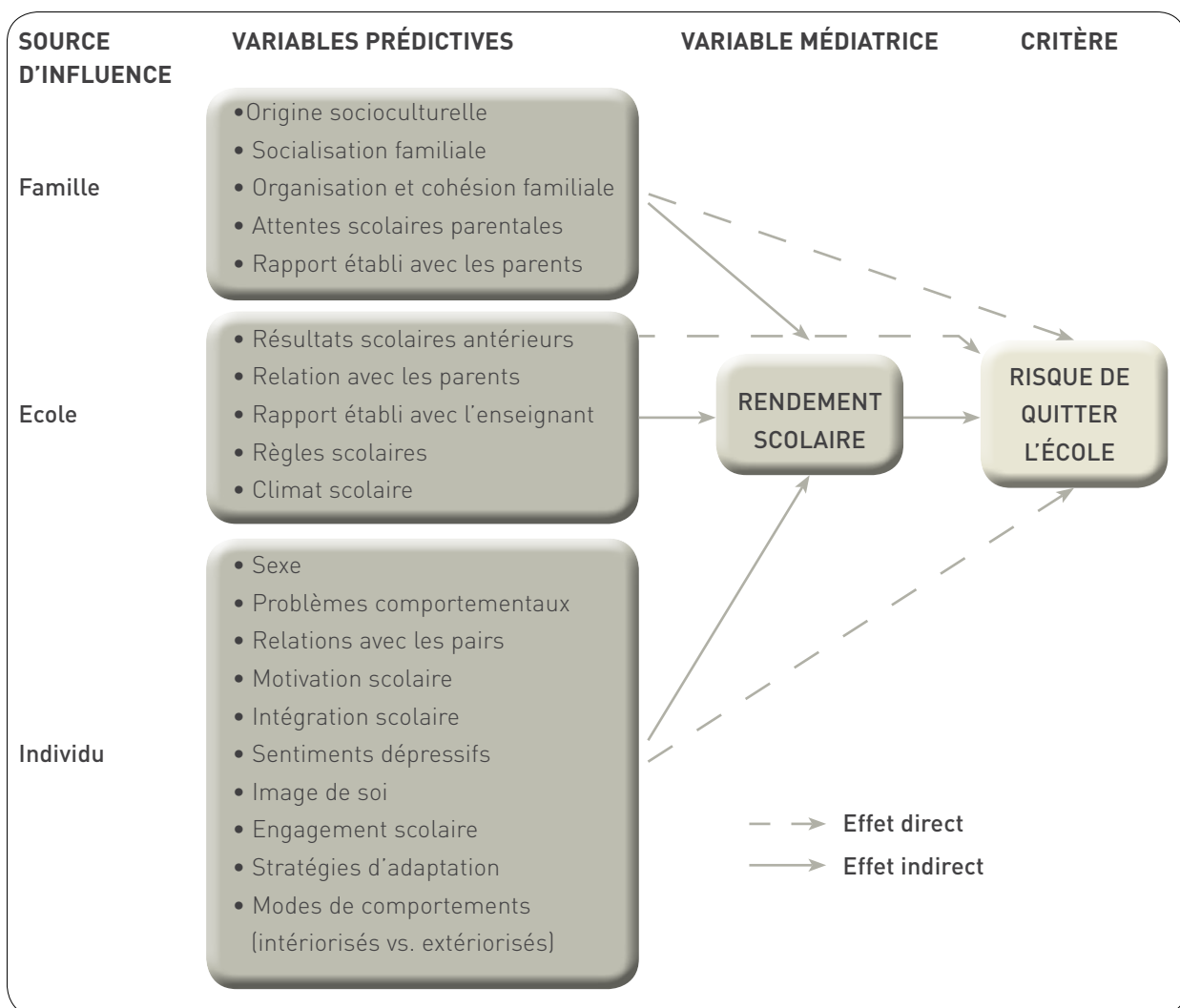
⁴ Enquête sur les Forces de Travail – Site Eurostat.

beaucoup d'élèves défavorisés, ce qui engendre des effets d'agrégation, c'est-à-dire « des effets spécifiques produits sur les performances scolaires par le regroupement d'élèves d'une même catégorie sociale ou ethnique au sein d'un même établissement » (Monseur & Crahay, 2008). Une analyse des résultats PISA 2009 montre plus particulièrement que « la concentration d'élèves issus de l'immigration dans un établissement d'enseignement ou une classe ne constitue pas nécessairement un obstacle à la bonne performance des élèves. En revanche, la concentration d'élèves au profil socio-économique défavorisé est, quant à elle, fortement corrélée à l'obtention des moins bons résultats scolaires pour les élèves » (PISA à la loupe n°22, p. 4).

On peut aussi penser que, parallèlement aux facteurs structurels relatifs au système, d'autres facteurs institutionnels, davantage d'ordre **culturel** et **méthodologique**, contribuent à faire entrer les publics défavorisés dans l'engrenage du décrochage. Les recherches menées par l'équipe d'Elisabeth Bautier à l'Université de Paris XIII sont assez éloquentes à ce sujet. Elles mettent en évidence que les approches pédagogiques qui ont notamment le souci de laisser l'élève apprendre, par lui-même, en le mettant en activité, dans des situations authentiques ou complexes ne sont pas neutres. Elles supposent « un élève suffisamment complice des attendus silencieux de l'école pour savoir qu'il faut chercher des règles et savoirs généraux dans toute situation spécifique, et pour réaliser les sauts cognitifs implicitement attendus⁵ » (Bonnéry, 2009, p. 19). Ces approches peuvent, si on n'y est pas attentif, mener à de véritables « malentendus didactiques » qui, en se répétant tout au long du parcours scolaire d'un élève, entraînent chez lui incompréhension, échec, démotivation, sentiment d'exclusion et décrochage : « lorsque classe après classe, les mêmes phénomènes se répètent dans l'histoire scolaire de ces élèves, leurs difficultés qui peuvent [...] être précoces, se cumulent et font obstacle à la réussite des apprentissages. [...] Les conséquences d'un tel processus au collège débordent la question des apprentissages : alors que, jusqu'au cycle 3 compris, on peut essentiellement parler de difficultés d'apprentissage, les collégiens ne se sentent pas « seulement » en difficulté pour apprendre et comprendre, ils se sentent également, et rapidement pour nombre d'entre eux, du fait des effets de cumul mentionnés, hors du jeu scolaire. Ce qu'ils interprètent comme une exclusion sociale et/ou « ethnique » est ce qui les conduit à se retirer eux-mêmes du travail scolaire [...] » (Bautier & Goigoux, 2004, p. 98).

Poncelet & Lafontaine (2011) ont réalisé une revue de la littérature portant sur les recherches récentes dont le but est de repérer les caractéristiques le plus souvent associées au risque de décrochage scolaire (au sens de quitter l'école). Il ressort de leur travail que le **rendement scolaire est une variable déterminante et qui a une influence directe** sur le risque qu'un élève décide d'arrêter l'école. Toutefois, comme le montre la figure ci-dessous, cette variable peut aussi être considérée comme médiatrice dans la mesure où d'autres variables prédictives l'influencent directement. Ces variables prédictives sont liées à l'individu, à sa famille et à l'école. Elles ont donc principalement un effet indirect mais aussi quelques effets directs sur la décision de quitter l'école. Par exemple, les attentes scolaires parentales ont un effet direct sur le rendement scolaire qui a lui-même un effet sur le risque de quitter l'école. Mais, indépendamment du rendement, les attentes scolaires influent aussi de manière directe sur le risque de décrochage : « mes parents ne sont pas prêts à accepter une telle décision (même si mes résultats scolaires sont faibles) ».

⁵ Bonnéry donne l'exemple d'une activité, à l'école primaire, lors de laquelle on fait découper des triangles, on les fait plier selon leurs axes de symétrie puis classer-coller dans un tableau. Il observe que les élèves issus de milieux défavorisés ne prennent pas conscience qu'au-delà des actes de pliage et de collage, un savoir est en jeu : celui relatif aux axes de symétries des différents types de triangle. Ces élèves « restent dans le faire » et ne font pas le saut cognitif implicitement prévu par l'activité et qui permet d'aboutir au savoir.



Les **conséquences** du décrochage sont importantes : les jeunes sortis de l'école sans diplôme secondaire supérieur connaissent le chômage plus souvent que les autres. Ils occupent plus souvent des emplois précaires ou mal payés, font plus fréquemment appel à des services sociaux et obtiennent plus difficilement une place en formation professionnelle. Au-delà du gâchis personnel et social que constitue le décrochage scolaire, celui-ci a un coût économique non négligeable. Dans les deux cas, on peut parler de gaspillage.

Comment lutter efficacement contre le décrochage scolaire ? Avant tout, il apparaît inévitable de **réfléchir de manière critique aux mécanismes structurels et culturels du système qui engendrent l'échec et l'exclusion et de prendre des mesures en conséquence**. Agir sur la composition sociale des établissements et limiter la pratique du redoublement sont des exemples de mesures qui s'inscrivent dans cette logique.

Si on ne peut faire l'économie d'un questionnement à propos du fonctionnement du système, **agir au niveau de l'individu** est tout aussi primordial. Une telle action, pour qu'elle soit efficace, doit associer un **repérage précoce** de « comportements annonciateurs » (en particulier l'absentéisme qui est un des indicateurs les plus importants) à une prise en charge rapide des **élèves « à risque »**. Les études longitudinales démontrent notamment que l'accès à une éducation de la petite enfance de qualité a des effets positifs sur le non-décrochage des publics vulnérables. D'une manière plus générale, repérer les élèves susceptibles de décrocher et comprendre en profondeur le processus de désengagement graduel dans lequel ils sont pris est nécessaire pour envisager des solutions adaptées aux causes du problème. Des approches individualisées de l'apprentissage et des soutiens spécifiques (ex : conseil, orientation, valorisation, moyens financiers,...) peuvent alors être mobilisés pour éviter l'abandon. Un tel repérage et une telle mise en place impliquent de répondre également à des besoins nouveaux en termes de formation des enseignants, premiers acteurs en contact avec les décrocheurs. Il est par ailleurs nécessaire, pour faire face à la multiplicité des facteurs en jeu, que les actions soient menées simultanément au sein de l'école et en dehors de l'école, avec les parents et les communautés locales, le marché du travail, les services sociaux, sanitaires et même juridiques. On constate que « les **approches reposant sur une véritable coopération entre les différentes institutions et les différents spécialistes aux niveaux national, régional, local et scolaire contribuent à réduire le décrochage scolaire**. Cette démarche permet d'adopter une approche qui tient compte de l'enfant dans sa totalité, c'est-à-dire qui s'intéresse à tout le spectre des facteurs qui contribuent au phénomène du décrochage scolaire précoce » (Nevala & Hawley, 2011, p. 166).

Enfin, d'une manière générale, si l'organisation d'un enseignement de la seconde chance permet de « sauver » ceux qui ont déjà quitté l'école, il est sans doute plus efficace d'essayer de **garantir la réussite de la « première chance »** : « plus la période de décrochage est longue, plus la réintégration est difficile »(Ibid.).

4.

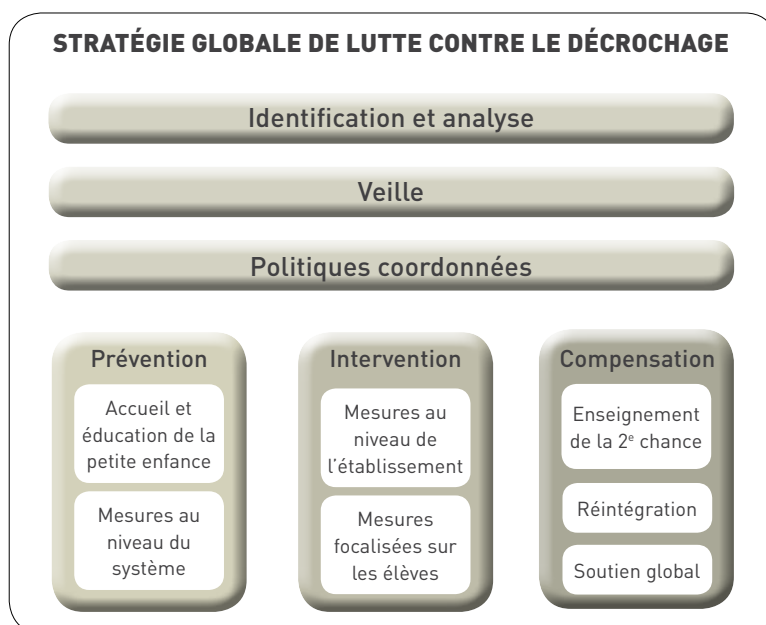
LES RECOMMANDATIONS EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE

Le 28 juin 2011, le Conseil des ministres de l'éducation de l'Union européenne a adopté une recommandation⁶ concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire. Elle porte sur les points suivants :

- **Déterminer les principaux facteurs** conduisant à l'abandon scolaire et **étudier les caractéristiques de ce phénomène** aux niveaux national, régional et local, processus qui présidera à l'élaboration de politiques ciblées et s'appuyant sur des éléments concrets ;
- Faire en sorte que des **stratégies globales** soient mises en place d'ici la fin 2012 [...] conformément aux priorités nationales et aux objectifs de la stratégie Europe 2020 [...]
- Veiller à ce que ces stratégies comportent des **mesures adaptées aux groupes présentant un risque accru d'abandon scolaire** [...], par exemple les enfants de milieux défavorisés [...], issus de l'immigration ou d'origine rom, et aux groupes ayant des besoins spécifiques en matière d'éducation ;
- Faire en sorte que ces stratégies portent de manière cohérente **à la fois sur l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels** [...]
- [...] **Coordonner les activités** entre les différents domaines d'action [...]
- [...] Veiller à ce que **toutes les parties prenantes** soient associées à ces mesures et à ces activités [...].

⁶ Une *recommandation* permet aux institutions de l'Union de se prononcer de manière non contraignante — c'est-à-dire sans obligation juridique pour les destinataires — à l'égard des États membres et, dans certains cas, également des citoyens de l'Union. Les *recommandations* suggèrent aux destinataires un comportement donné sans pour autant leur imposer d'obligation légale.

Dans l'annexe à cette recommandation, il est expliqué qu'une **stratégie globale se compose de mesures de prévention, de mesures d'intervention et de mesures de compensation**. Le schéma suivant illustre comment se structure une telle stratégie :



Dans une stratégie globale de lutte contre le décrochage, la mise en œuvre de différents types de mesures est guidée par des analyses nationales, régionales et locales du phénomène (notamment pour identifier les causes spécifiques à une zone géographique restreinte). Cela nécessite de mettre en place un système de veille et de recueil systématique d'informations fiables (relatives notamment à l'absentéisme et aux comportements d'évitement scolaire). La conduite de politiques coordonnées, transsectorielles et interministérielles, à différents niveaux d'action, de pouvoir et de décision est également cruciale.

Les mesures de **prévention** visent l'amélioration globale du système. Il s'agit :

- de l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation de la petite enfance, particulièrement importante pour les publics défavorisés, premiers touchés par le phénomène du décrochage ;
- de l'allongement de la scolarité obligatoire ;
- de politiques de lutte contre la ségrégation (mixité sociale) et de l'octroi de moyens supplémentaires aux écoles situées en zone défavorisée et/ou accueillant principalement un public défavorisé (politiques d'éducation prioritaire) ;
- de l'amélioration de l'apprentissage de la langue d'enseignement pour les élèves dont elle n'est pas la langue maternelle (ce qui contribue à améliorer les résultats scolaires et réduit ainsi les risques de décrochage) ;
- du renforcement de la participation et de la coopération avec les parents, facteur de motivation des élèves ;
- de la souplesse et de la perméabilité des filières et, dans le même sens, de la limitation du redoublement. Des systèmes modulaires ou en alternance incitent à poursuivre un cursus et permettent par ailleurs de le combiner plus facilement avec une activité professionnelle ou des responsabilités parentales (grossesse des adolescentes) ;

- du renforcement de la qualité et de l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que de l'existence de passerelles vers l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur ;
- du renforcement du lien entre enseignement et marché du travail pour mettre en évidence l'avantage que constitue l'achèvement des études pour obtenir et occuper un emploi de qualité.

Les mesures **d'intervention** sont prises au niveau de l'établissement et/ou sont focalisées sur les jeunes à risque. Il s'agit :

- de la transformation des écoles en communautés d'apprentissage qui, en affichant des objectifs de développement scolaire partagés par toutes les parties prenantes (environnement d'apprentissage positif, innovation pédagogique, réponse à la diversité, lutte contre la violence), encouragent le jeune à poursuivre son éducation, sa formation ;
- de la mise en place de systèmes d'alerte rapide, notamment en lien avec l'absentéisme ;
- du travail en réseau avec les parents et les acteurs extérieurs (services locaux (emploi, santé), communautés locales, associations,...) ;
- de la formation des enseignants ;
- de l'organisation d'activités périscolaires pour augmenter la confiance en soi et donc la capacité à faire face aux difficultés scolaires ;
- de systèmes de parrainage et de tutorat par un pair, un enseignant, un membre de la collectivité ;
- d'adaptation aux besoins spécifiques et d'approches d'apprentissage plus individualisées (qui permettent de limiter le redoublement) ;
- d'activités de conseil et d'orientation ;
- d'octroi d'un soutien financier aux élèves qui risquent de quitter l'école pour des raisons économiques.

Les mesures de **compensation** concernent les jeunes qui ont quitté l'école. Il s'agit :

- de l'organisation d'un enseignement de la deuxième chance ;
- de dispositifs de transition permettant la réintégration dans le système traditionnel d'enseignement ;
- de dispositifs de reconnaissance et de validation des acquis qui renforcent la confiance en soi et facilitent ainsi la réintégration ;
- d'aide individuelle ciblée (sociale, financière, éducative, psychologique), particulièrement pour les jeunes vivant de graves problèmes.

5.

LES MESURES ACTUELLEMENT MISES EN PLACE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Il existe plusieurs politiques, mesures et pratiques en Belgique francophone dont on peut penser qu'elles contribuent directement ou indirectement à la réduction du décrochage scolaire. Elles sont présentées sur le site *Eurypedia* (réseau Eurydice) et dans le rapport conjoint relatif à la mise en œuvre du programme Éducation et Formation 2020. Cette section en propose un résumé complété par quelques informations spécifiques.

À propos des systèmes de recueil de données et de prise d'informations, la FWB mentionne *les indicateurs de l'enseignement* qui permettent notamment de repérer les élèves qui disparaissent de la base de données « comptage » alors qu'ils étaient inscrits l'année précédente dans une année d'études ne débouchant pas sur l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. La FWB signale aussi que l'information apportée par l'organisation d'évaluations externes non certificatives et par les missions de l'Inspection scolaire et des conseillers pédagogiques permet d'affiner l'analyse. La Région de Bruxelles-Capitale mentionne quant à elle la commande à l'Université Libre de Bruxelles d'un « cadastre global de ses sortant(e)s de l'enseignement secondaire supérieur » (couplage d'un fichier enseignement et d'un fichier marché du travail). Elle signale aussi d'autres recherches sur le même thème (absentéisme/décrochage). Enfin, il est prévu de créer, à l'échelle de la FWB, un *Observatoire de la violence et du décrochage scolaire*.

Les **mesures préventives** mentionnées par la FWB sont :

- la réforme du premier degré de l'enseignement secondaire (tronc commun de deux ou trois ans pour tous les élèves ayant leur CEB – degré différencié pour faire acquérir le CEB à ceux qui ne l'ont pas) ;
- le décret organisant l'encadrement différencié (qui fait suite aux discriminations positives) ;
- le décret portant sur les bassins scolaires (redéploiement progressif, pertinent et non concurrentiel de l'offre d'enseignement) ;

- le décret inscription visant une plus grande mixité sociale au sein des établissements secondaires (par la régulation des inscriptions) ;
- le décret DASPA visant la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (étape de scolarisation intermédiaire adaptée aux difficultés liées à la langue de scolarisation et à la culture scolaire).
- des mesures relatives à la taille des classes dans l'enseignement fondamental et secondaire. : Le décret permet d'optimiser les moyens d'encadrement affectés aux écoles avec pour objectif de définir un nombre maximum d'élèves par classe.
- le dispositif pilote cellule bien-être : l'objectif de ce dispositif est de permettre aux établissements scolaires concernés de mobiliser une équipe reconnue et institutionnalisée pour développer une politique de prévention globale et durable.
- la communauté Décolâge : vise à mobiliser tous les adultes qui entourent les enfants et susciter chez chacun une réflexion approfondie sur la mise en œuvre d'alternatives crédibles au maintien et au redoublement de 2,5 à 8 ans, c'est-à-dire dans les premières années de l'enseignement fondamental.

Les offres de formation en alternance et les mesures prises par l'IFAPME (Région wallonne) sont également signalées : accueil de public en obligation scolaire, accompagnement renforcé en début et en cours de formation (soutien à la réussite) pour éviter les ruptures de contrat, renforcement des compétences de base et professionnelles, passerelles et validation des compétences.

Enfin, les écoles de devoirs jouent un rôle important dans la lutte contre le décrochage, principalement dans une perspective de prévention, lorsqu'elles fournissent une aide à l'apprentissage aux publics les plus vulnérables.

Les mesures **compensatoires** citées par la FWB sont très variées : elles concernent l'accompagnement systématique d'élèves touchés par une mesure d'exclusion d'un établissement, les possibilités de recours contre une décision de conseil de classe, les passerelles entre différents types d'enseignement, la collaboration avec les services d'aide à la jeunesse et les médiateurs scolaires, le recours à un enseignement à distance et l'organisation de jurys permettant au jeune d'être certifié bien qu'il ait quitté l'enseignement sans diplôme.

La FWB parle aussi des **Services d'Accrochage Scolaires (SAS)** qui accueillent temporairement les décrocheurs mineurs et leur apportent une aide (sociale, éducative, pédagogique) avec l'objectif de les réintégrer dans les meilleurs délais dans une structure d'enseignement ou de formation. Le fonctionnement de ces services a déjà servi à illustrer des recommandations dans des textes émanant de la Commission européenne.

D'une manière générale, tant au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (à travers l'enseignement de promotion sociale) qu'au niveau des acteurs régionaux⁷ en Wallonie (à travers notamment l'IFAPME et le FOREM) et à Bruxelles (à travers notamment l'EFPME/SFPME et Bruxelles Formation, ...) et le dispositif d'insertion socio-professionnelle, il existe de multiples possibilités pour les jeunes qui ont quitté l'école de suivre une formation qualifiante soit en vue de reprendre un cursus débouchant sur un diplôme (enseignement de promotion sociale), soit pour accéder à un emploi de qualité (acteurs régionaux de la formation professionnelle et ISP). Sur *Eurypedia*, la FWB explique que la réforme actuelle de l'enseignement qualifiant qui expérimente la *certification par unités (CPU)* devrait permettre aux élèves qui ont abandonné leur cursus dans

⁷ Ces acteurs et leurs services seront davantage présentés et détaillés dans une version ultérieure du présent document.

l'enseignement de plein exercice de le poursuivre dans l'enseignement de promotion sociale. Un dispositif de validation des compétences permet aussi de reconnaître des acquis (informels ou non formels) et de les valoriser dans un parcours de formation ⁸.

Les Services publics d'emploi et les opérateurs d'orientation et de formation professionnelle apportent une contribution centrale dans le champ du soutien des transitions vers le marché du travail (de l'école à l'emploi, du chômage vers l'emploi) et sur le marché du travail (de l'emploi à l'emploi). Leurs interventions s'exercent de façon spécifique dans ce domaine: accompagnement de la recherche d'emploi, réalisation de diagnostics professionnels, validation de l'expérience, requalification et promotion de la formation professionnelle, mise en projet des apprenants, motivation des chercheurs d'emploi, stimulation des personnes qui souhaitent changer d'emploi, promotion des informations sur le marché du travail, assistance aux employeurs pour recruter, priorité pour les publics les plus en difficultés,... Depuis peu en Région wallonne, l'impact de la crise et la situation du marché du travail ont occasionné une réorientation des actions proposées dans le cadre de l' « Accompagnement individualisé », les jeunes étant plus systématiquement dirigés vers l'orientation et la formation professionnelle (« essais métiers », formations dans des secteurs en demande ou innovants) ou vers des dispositifs de formation en entreprise ou de formation en alternance, permettant d'acquérir une première expérience et de se confronter réellement avec le monde du travail.

La Région de Bruxelles-Capitale a pris des mesures relatives à l'accrochage scolaire et vise avant tout à lutter contre l'absentéisme. Les autorités compétentes en termes de formation professionnelle à Bruxelles ont mis en œuvre un plan d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation.



En septembre 2012, la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ont cosigné une note d'orientation relative à un projet de décret visant la mise sur pied d'un **dispositif intersectoriel de politiques conjointes en faveur de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence, et l'éducation et l'orientation**. Ce dispositif transversal est pensé en réponse au fait qu' « on constate actuellement un encombrement des mesures et des dispositifs. Les intervenants sont très nombreux, ce qui engendre un morcellement des actions à mener. » L'idée du projet de décret est d' « articuler chaque pièce dans une politique d'ensemble intersectorielle », d' « articuler les interventions dans le temps et l'espace scolaire avec les interventions à l'extérieur du champ scolaire » (le projet de décret concerne les jeunes en obligation scolaire, scolarisés ou non). L'approche est systémique et l'élève est « considéré comme un individu en interaction avec différents champs (scolaire, familial, culturel »). Les axes traités par le dispositif (accrochage scolaire, prévention des violences, éducation à l'orientation scolaire, bien-être des jeunes) le seront à trois niveaux : le niveau local de l'école et du quartier ; un niveau intermédiaire ; le niveau global de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, il convient de mentionner la prorogation de l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie Bruxelles et la Région wallonne, avec l'AWIPH relatif à l'intégration des élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire. Cet accord donne un cadre réglementaire et organise la collaboration entre les services d'aide à l'intégration – en abrégé, S.A.I. – qui relèvent de la compétence de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées et les établissements scolaires.

⁸ Cette valorisation se concrétise par des dispenses dans le cadre de formations organisées par l'enseignement de promotion sociale, le Forem et Bruxelles Formation, l'IFAPME et le SFPME.

6.

LES TENDANCES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉROCHAGE

La Commission européenne a publié en 2011 une **analyse de l'implantation du cadre stratégique « Éducation et Formation 2020 »** aux niveaux nationaux et européen. On y présente notamment, pour chaque mesure de lutte contre le décrochage, le nombre d'États membres qui l'ont mentionnée dans leur rapport national. Ces données sont fournies dans le tableau suivant ⁹:

Mesures de prévention	
Amélioration de l'offre et de la qualité de l'accueil et l'éducation de la petite enfance	15
Allongement de la scolarité obligatoire	7
Politiques de mixité sociale et d'éducation prioritaire	14
Amélioration de l'apprentissage de la langue d'enseignement	20
Renforcement de la participation des parents	4
Souplesse et perméabilité des filières	20
Renforcement de l'enseignement et de la formation professionnels	16
Renforcement des liens entre enseignement et emploi	8

⁹ Dans le rapport, ces données sont présentées sous la forme d'un graphique de type radar (p. 52). Nous avons décidé de les présenter sous la forme d'un tableau pour améliorer leur lisibilité.

Mesures d'intervention	
Développement scolaire / Communautés d'apprentissage	24
Systèmes d'alerte rapide	10
Travail en réseau avec les parents et les intervenants extérieurs	13
Formation des enseignants	8
Activités périscolaires	3
Parrainage et tutorat	20
Approches individualisées de l'apprentissage	16
Activités de conseil et d'orientation	21
Soutien financier des élèves à risque	14
Mesures de compensation	
Enseignement de la deuxième chance	26
Réintégration dans le système traditionnel d'enseignement	20
Reconnaissance et validation des acquis	6
Soutien individuel ciblé	10

Au-delà de ces chiffres, le rapport expose en introduction un certain nombre de constats (p. 39) dont voici un résumé :

1. Presque tous les systèmes ont fait de la réduction du taux de décrochage une priorité.
2. Dans la plupart des pays, il semble nécessaire d'améliorer la veille, le recueil et l'analyse des données pour développer des politiques ciblées efficaces.
3. Les faiblesses courantes concernent la coopération transsectorielle limitée, l'implication faible des acteurs des secteurs autres que celui de l'enseignement et la formation et la difficile collaboration avec les parents et les communautés locales.
4. Dans beaucoup de pays, les mesures de compensation continuent d'être surreprésentées par rapport aux mesures centrées sur la prévention de l'abandon.
5. La problématique du décrochage scolaire doit également être examinée dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels. Trop de jeunes abandonnent le cursus qualifiant.
6. En ce qui concerne le problème des publics défavorisés, il est important de mettre en place des systèmes d'inscription qui garantissent une plus grande mixité sociale des élèves qui fréquentent chaque école.

Par ailleurs, dans un document sur le **suivi du cadre stratégique « Éducation et Formation 2020 »** (Rethinking education : Education and training monitor 2012 - novembre), les conclusions de la Commission européenne continuent d'aller dans le même sens : les causes des politiques inefficaces sont attribuables à trois types de problèmes : le manque de stratégie globale, coordonnée, transsectorielle ; le manque de choix politiques basés sur les faits, sur des données fiables et leur analyse ; le manque de prévention et d'intervention rapide.

Enfin, les mesures et politiques efficaces en matière de lutte contre le décrochage ont été au centre d'une **conférence européenne** qui s'est déroulée à Bruxelles en mars 2012. De nombreux représentants d'États membres ont ainsi pu, dans le cadre d'ateliers, décrire les « **bonnes pratiques** » mises en œuvre en leur sein. Dans tous les ateliers et dans beaucoup de conférences plénières, plusieurs « **pré-conditions** » ont été évoquées comme des éléments cruciaux en matière de lutte contre le décrochage. Elles rejoignent les constats et analyses qui viennent d'être dressés :

1. Les jeunes qui risquent de décrocher doivent faire face à des problèmes non seulement éducatifs mais également sociaux et émotionnels. Le soutien à leur apporter dans la poursuite de leur cursus doit donc porter sur l'ensemble de leur situation. La lutte contre le décrochage doit s'inscrire dans une approche globale et envisager tous les types d'obstacles à la réussite scolaire. Cela nécessite l'implication d'une multitude d'acteurs, de différents types de services et d'équipes pluridisciplinaires. Impliquer les parents et les communautés locales est particulièrement important.
2. Les enfants et les jeunes doivent être au centre de toutes les activités et doivent être impliqués comme des partenaires compétents dans le développement de programmes de lutte contre le décrochage. Intégrer leur point de vue est crucial pour répondre à leurs besoins spécifiques.
3. Les enseignants jouent un rôle important dans la réduction du décrochage, mais ils ont besoin de temps, de soutien et de formation pour travailler avec les jeunes à risque. De même, les écoles ont besoin d'autonomie pour changer l'enseignement et les dispositifs d'apprentissage afin de fournir aux élèves une aide ciblée.
4. Surveiller et évaluer la nature et le niveau de décrochage scolaire est essentiel pour comprendre le phénomène, ses causes et trouver des solutions ; l'identification précoce des signes et symptômes est cruciale pour intervenir rapidement et préventivement, tout en évitant les stigmatisations (de l'élève, de l'école, d'une zone géographique).

7.

L'EXEMPLE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS QUI RÉUSSISSENT LE MIEUX

Il est intéressant de compléter les analyses et constats généraux de la section précédente en présentant brièvement les caractéristiques des systèmes d'enseignement qui ont déjà atteint des taux de décrochage inférieurs à 10 % sans que cela n'aille de pair avec des niveaux d'exigences moindres. Le tableau ci-dessous présente un ensemble d'indicateurs utiles pour cibler les pays au sein desquels on peut supposer que des politiques, des mesures et des pratiques contribuent efficacement à la réduction du taux d'ASP.

	Taux d'ASP		Taux d'élèves faibles PISA 2009			Moyennes nationales PISA 2009			Diplômés Ens. Sec. (2011)
	en 2000	en 2011	Lecture	Math	Sciences	Lecture	Math	Sciences	
Turquie	-	41,9	24,5	42,1	30	464	445	454	52,6
Malte	54,2	33,5	-	-	-	-	-	-	59,2
Espagne	29,1	26,5	19,6	23,7	18,2	481	483	488	61,7
Portugal	43,6	23,2	17,6	23,7	16,5	489	487	493	64,4
Islande	29,8	19,7	16,8	17	17,9	500	507	496	56,9
Italie	25,1	18,2	21	24,9	20,6	486	483	489	76,9
Roumanie	22,9	17,5	40,4	47	41,4	424	427	428	79,6
Norvège	12,9	16,6	14,9	18,2	15,8	503	498	500	71,2
Royaume Uni	18,2	15	18,4	20,2	15	494	492	514	79,6
EU27	17,6	13,5	20	22,2	17,7	-	-	-	79,5
Grèce	18,2	13,1	21,3	30,3	25,3	483	466	470	83,6
Bulgarie	20,5	12,8	41	47,1	38,8	429	428	439	85,5
Belgique	13,8	12,3	17,7	22,2	18	506	515	507	81,6
France	13,3	12	19,8	22,5	19,3	496	497	498	83,8
Lettonie	16,9	11,8	17,6	22,6	14,7	484	482	494	80,4
Allemagne	14,6	11,5	18,5	18,6	14,8	497	513	520	75,8
Hongrie	13,9	11,2	17,6	22,3	14,1	494	490	503	83,3
Chypre	18,5	11,2	-	-	-	-	-	-	87,7
Estonie	15,1	10,9	13,3	12,7	8,3	501	512	528	82,6
Irlande	14,6	10,6	17,2	20,8	15,2	496	487	508	86,9
Finlande	9	9,8	8,1	7,8	6	536	541	554	85,4
Danemark	11,7	9,6	15,2	17,1	16,6	495	503	499	70
Pays-Bas	15,4	9,1	14,3	13,4	13,2	508	526	522	78,2
Autriche	10,2	8,3	27,5	23,2	-	470	496	494	85,4
Lituanie	16,5	7,9	24,3	26,2	17	468	476	469	86,9
Suède	7,3	6,6	17,4	21,1	19,1	497	494	495	88,7
Luxembourg	16,8	6,2	26	23,9	23,7	472	489	484	73,3
Pologne	7,4	5,6	15	20,5	13,1	500	495	508	90
Slovaquie	6,7	5	22,3	21	19,3	477	497	490	93,3
Rép. Tchèque	5,7	4,9	23,1	22,3	17,3	478	493	500	91,7
Slovénie	6,4	4,2	21,2	20,3	14,8	483	501	512	90,1
Croatie	8	4,1	22,5	33,2	18,5	476	460	486	95,6

Les deux premières colonnes présentent les taux d'ASP des différents pays en 2000 et en 2011. Les données sont triées par taux décroissant d'ASP en 2011.

Les six colonnes suivantes présentent des chiffres relatifs au test PISA 2009 : d'abord les proportions d'élèves faibles, ensuite les moyennes nationales, chaque fois pour les trois domaines évalués. Les taux d'élèves faibles sont mis en rouge lorsqu'ils dépassent la moyenne européenne. Les résultats nationaux sont mis en vert lorsqu'ils sont significativement supérieurs à la moyenne de l'OCDE et en rouge lorsqu'ils sont significativement inférieurs à cette même moyenne. Ces données permettent d'appréhender les niveaux de compétence des élèves fréquentant un système éducatif spécifié. Cette information est importante dans la mesure où on peut craindre qu'un diplôme de fin d'enseignement secondaire (de même niveau CITE) puisse, selon le système éducatif qui le délivre,

recouvrir des niveaux de compétence effectifs sensiblement différents. S'inspirer des mesures et pratiques de pays affichant un taux faible d'ASP nécessite de vérifier que ces bons résultats ne sont pas liés à des exigences et/ou des performances moindres.

Enfin, la dernière colonne présente la proportion de jeunes entre 20 et 24 ans détenant un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Cette proportion est mise en rouge lorsqu'elle est inférieure à la moyenne européenne. Examiner cette donnée en même temps que le taux d'ASP est important. Dans certains pays, des jeunes poursuivent massivement des activités éducatives (et ne sont donc pas considérés comme décrocheurs) sans pour autant obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. C'est le cas du Danemark qui affiche un taux d'ASP relativement faible mais un taux de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur nettement inférieur à la moyenne européenne.

Parmi les pays qui présentent des taux d'ASP inférieurs à 10%, plusieurs affichent des résultats PISA sensiblement équivalents voire supérieurs aux moyennes internationales. C'est particulièrement le cas de la Pologne, de la Finlande, des Pays-Bas. Ce sont donc des pays qui méritent qu'on s'y attarde. C'est aussi le cas de la Flandre, qui n'apparaît pas dans le tableau, mais dont on sait que le taux d'ASP en 2011 était de 9,6% et dont les résultats PISA sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE.

La Flandre

L'objectif européen de réduction du taux d'ASP a été atteint par la Flandre depuis 2006. En 2011, elle affichait un taux d'ASP de 9,6%. Par ailleurs, ses résultats au test PISA 2009 sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE (lecture : 519 ; mathématique : 537 ; sciences : 526) et les proportions d'élèves faibles sont bien inférieures à la moyenne européenne (lecture : 13,4 % ; mathématique : 13,5 % ; sciences : 12,9 %).

La Flandre lutte contre le décrochage à travers une **approche globale** et un **large éventail de mesures** (de prévention, d'intervention et de compensation) mais aussi de **sanctions** (les allocations scolaires sont liées à la fréquentation scolaire). Ces politiques et ces mesures sont « **basées sur les faits** » (evidence based) : elles reposent sur une analyse fine de données et d'informations pour cibler des groupes-cibles. Leur mise en œuvre est surveillée et évaluée. Les principales mesures prises en matière de lutte contre le décrochage sont les suivantes : encouragement de la participation à l'école maternelle, maîtrise précoce de la langue d'enseignement, plan de lutte contre l'absentéisme en collaboration avec les parents et différents types d'acteurs, offres variées d'enseignement de la deuxième chance, implication à temps plein des élèves-apprentis dans l'enseignement jusqu'à 18 ans, modularisation de l'enseignement et de la formation professionnels, amélioration de l'orientation des élèves (Commission européenne, 2011b, pp. 9-10).

Parmi ces mesures, la Flandre met particulièrement en avant son **plan de lutte contre l'absentéisme scolaire**. Dès qu'une absence dépasse dix demi-jours, l'école doit prendre contact avec le centre de guidance des élèves (Pupils Guidance Centre). Ces centres offrent un service d'aide de base à la jeunesse, pas une guidance sur le long terme. Ils conseillent les écoles par rapport aux situations d'absentéisme mais ne sont pas en mesure de gérer tous les problèmes susceptibles d'être rencontrés par les jeunes concernés. Ils jouent alors davantage le rôle de relais et de médiateur entre l'école et des services plus spécialisés d'assistance et de santé (ils ont l'obligation de

s'intégrer dans un tel réseau). Par ailleurs, quand un élève pose des problèmes importants ou est complètement démotivé, des projets « temps-mort » (time-out projects) permettent de le sortir de l'école entre cinq et dix jours pour lui fournir une aide appropriée (Eurypedia, 14.1 ; 12.4.2, 12.4.3).

Les **starting-jobs projects** constituent une autre mesure de lutte contre le décrochage mise en avant par la Flandre. Plusieurs de ces projets ciblent en effet les jeunes de moins de 26 ans qui ne sont plus en obligation scolaire et qui ont quitté l'école sans diplôme. Ces derniers ont la possibilité d'être affectés à un établissement scolaire, soit comme homme à tout faire, soit comme agent de prévention (pour créer et/ou maintenir un climat scolaire positif en prévenant les comportements antisociaux, en améliorant les relations entre les enseignants et les élèves et familles défavorisées). Durant cette période, ces jeunes ont la possibilité d'obtenir des qualifications supplémentaires pour renforcer leur employabilité dans le monde du travail. (Eurypedia, 12.4.3).

Les Pays-Bas

Les **Pays-Bas** ont fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité gouvernementale. Le taux d'ASP observé en 2011 s'élève à 9,1 %. Depuis 2007, les Pays-Bas ont mis en œuvre une **approche intégrée et centrée sur la prévention** : *Drive to Reduce Drop-out Rate* (Commission européenne, 2011b, p. 107).

Le Ministère néerlandais de l'Éducation a présenté les principes-clés de cette approche dans le cadre d'un rapport à destination d'autres pays (NL Ministry of Education, 2012a) :

- le décrochage scolaire est vu aussi bien comme un problème socioéconomique général que comme un problème au niveau individuel ;
- la prévention est plus efficace que la réintégration et elle commence par un enseignement de haute qualité, approprié, efficace et intéressant ;
- la prévention nécessite une approche à long terme, des interventions systématiques, l'implication d'une multiplicité d'acteurs et des solutions locales ;
- pour que ces solutions locales puissent être mises en œuvre, il est nécessaire que l'approche nationale laisse une flexibilité et une marge de manœuvre aux écoles

Les mesures de prévention qui concrétisent ces principes sont décrites de manière détaillée dans un document du Ministère néerlandais de l'Éducation (2012b) disponible sur le site <http://www.aanvalopschooluitval.nl>. Beaucoup sont intéressantes pour alimenter la réflexion par rapport à des problématiques rencontrées en FWB :

1. L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 18 ans si l'élève n'a pas obtenu de start qualification (qualification de base de niveau secondaire de niveau CITE 3). Toutefois, cette obligation de qualification (**qualification obligation**) n'impose pas la présence à l'école cinq jours par semaine : il est possible de combiner apprentissage et travail.
2. L'efficacité des Pays-Bas repose notamment sur le recueil et l'analyse de deux types d'informations : celles issues du traitement d'une base de données de type « comptage » qui permet de repérer les jeunes qui quittent l'école sans diplôme (*Basic Records Database for*

Education / Drop-out Explorer) et celles engrangées par une recherche sur le suivi des élèves ayant quitté prématurément l'école (*Early School Leaver Monitor*).

Drop-out Explorer est un outil interactif qui exploite les informations disponibles dans une base de données « comptage » (*Basic Records Database for Education*). Cette base de données répertorie différentes informations concernant chaque élève scolarisé aux Pays-Bas : âge, genre, lieu de résidence, origine ethnique, type d'enseignement fréquenté et parcours scolaire. Si, entre deux années, un jeune disparaît de la base de données sans qualification, il est considéré comme un nouveau décrocheur. Drop-out Explorer fournit ainsi des informations intéressantes à propos des élèves quittant l'école sans diplôme, et ceci à différents niveaux (national, régional, local). Ces informations peuvent être mises en relation avec des données socioéconomiques (démographie, proportion de citoyens néerlandais natifs et de minorités ethniques, taux de chômage, aide sociale) à différentes échelles (région, municipalité, district) et inspirer des mesures adaptées à chaque spécificité locale (Commission européenne, 2012a, p. 4 ; Commission européenne, 2010, p. 14 ; Dannenburg-Bijl, 2012 ; Euryptedia, 14.1)¹⁰.

La recherche **Early School Leaver Monitor** est une enquête menée annuellement à l'échelle nationale auprès de jeunes ayant quitté l'école prématurément. Ceux-ci sont recontactés environ un an et demi après leur décision pour répondre à plusieurs questions sur ce qui a motivé leur choix et sur leur situation actuelle. Ces informations complètent les données issues de *Drop-out Explorer*. Elles aident à mieux comprendre le phénomène de décrochage scolaire et à adapter les solutions en fonction des intérêts, des besoins et des motivations des jeunes concernés (Commission européenne, 2012a, p. 5 ; Meng, 2012).

3. Les écoles sont légalement obligées d'enregistrer l'absentéisme scolaire à l'aide d'un outil informatisé : **Digital Absence Portal**. Il est donc possible de cibler rapidement des élèves fréquemment absents (signe de risque d'abandon) et d'agir en conséquence. Des rapports mensuels permettent également d'appréhender le problème au niveau local (Commission européenne, 2010, p. 25).
4. Un plan de **guidance** et d'**orientation professionnelle** a été mis en place pour prévenir les mauvais choix (qui sont souvent cause d'abandon). L'idée n'est pas seulement de fournir de l'information sur les programmes d'enseignement et les professions, mais aussi, par exemple, d'organiser des rencontres de professionnels et des simulations professionnelles dans des secteurs variés, de mettre en place des procédures de coaching et de parrainage. Un lien fort est établi entre l'école et le monde du travail (Commission européenne, 2010, p. 32).
5. Des **structures d'assistance et de conseil** sont en place dans de très nombreuses écoles. La proximité de telles structures avec l'école constitue une avancée importante. Des équipes de professionnels y ont pour mission de repérer les problèmes personnels et sociaux des élèves dès leur apparition et de prendre les mesures appropriées. Ces structures sont en contact direct avec les services d'aide à la jeunesse, les travailleurs sociaux, la police et les autorités judiciaires. Elles organisent l'aide nécessaire pour éviter qu'un jeune ne quitte l'école (Commission européenne, 2010, p. 30).

¹⁰ Des références sont mentionnées entre parenthèses lorsque l'information provenant du document du Ministère néerlandais de l'Education a été complétée par d'autres sources.

6. En 2007, des **conventions** volontaires, à long terme et orientées vers les résultats ont été conclues **entre des municipalités représentant des régions, des établissements scolaires et le gouvernement**. L'objectif de ce « triangle d'or » est de réduire annuellement le taux de décrochage scolaire de 10% (réduction de 40% en 2010-2011 par rapport à 2005-2006). La municipalité de contact de chaque région coordonne les conventions. Chaque région reçoit des fonds et décide elle-même des politiques à mettre en place de manière à répondre aux spécificités que revêt localement le problème du décrochage. (NL Ministry of Education, 2011, pp. 6-7 ; Commission européenne, 2011, p. 107). Chaque école bénéficie de moyens financiers pour tout abandonneur potentiel qui reste à l'école (2500 € pour chaque enfant qui contribue à diminuer le taux observé en 2005-2006). Cette logique « **No cure, No pay** » encourage les établissements à prendre des dispositions adéquates pour prévenir l'abandon scolaire (Eurypedia 14.1).

La Pologne

Avec 5,6 % de décrocheurs, la Pologne affiche **un des taux d'ASP les plus bas de l'Union européenne**. Par ailleurs, ses performances au test PISA sont significativement supérieures à la moyenne de l'OCDE pour la lecture et les sciences et équivalentes à cette moyenne pour les mathématiques. Pour les trois disciplines, le pourcentage d'élèves faibles est moins élevé que la moyenne européenne.

Le taux d'ASP très bas en Pologne s'explique, en grande partie, par le **haut taux d'élèves qui finissent l'enseignement secondaire supérieur**. Il était de 90% en 2011, alors que la moyenne européenne était de 79.5%.

Depuis 1999, la Pologne a réalisé des réformes considérables pour moderniser tous les niveaux de son système éducatif : structure, programmes, systèmes d'évaluation, niveaux d'exigence, formation et carrière des enseignants organisée en échelons successifs (enseignant stagiaire, nommé, diplômé, professeur de l'éducation).

L'enseignement, obligatoire jusque 18 ans, y est maintenant découpé en trois blocs (Portail officiel de la promotion de la République de Pologne) :

- 6 années primaires - il n'y a pas de redoublement avant la 3^e primaire (Eurydice, 2011, p. 22) ;
- 3 années de collège (niveau secondaire) ;
- un cursus post-collège (niveau secondaire), déterminé sur la base d'un test organisé à la fin des années de collège :
 - o soit général (3ans) ;
 - o soit technique (4ans) ;
 - o soit professionnel (2 ou 3 ans).

Plusieurs mesures prises dans le cadre de ces réformes ont permis de lutter efficacement contre le décrochage. **L'allongement du tronc commun jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire inférieur** est une des plus importantes. Le moment de la première orientation ainsi repoussé permet de prévenir la ségrégation précoce (Commission européenne 2011 b, p. 113). La Pologne a aussi créé un grade 0 préparant à l'école primaire et abaissé l'âge de la scolarisation obligatoire de 7 à 6 ans d'abord puis à 5 ans depuis 2011 (Commission européenne, 2010, p. 17).

La Finlande

La Finlande est connue pour l'efficacité et l'équité de son système éducatif qui reposent sur la conviction chez une large part des acteurs du système scolaire qu'il faut mener tous les élèves vers la réussite. Cette culture opposée à une culture de la sélection est sans nul doute liée au faible taux de décrochage qui est observé en Finlande. Le taux d'ASP en 2011 était de 9,8% et les résultats de la Finlande au test PISA 2009 apparaissent en tête du classement international. Les proportions d'élèves faibles sont parmi les plus basses d'Europe.

Dans les informations présentées sur Eurypedia, la Finlande défend l'idée que la meilleure voie pour prévenir l'exclusion des jeunes est d'intervenir sur les problèmes et d'offrir de l'aide à ceux qui en ont besoin dès la petite enfance et l'enseignement de base (Eurypedia, 14.1).

Plusieurs mesures sont prises en Finlande dans cette logique préventive. Elles portent sur :

- l'amélioration de la guidance et du conseil ;
- l'apprentissage de la langue (maternelle et d'enseignement) ;
- la prise en compte intensifiée des besoins spécifiques ;
- une approche plus en lien avec le travail pour les élèves à risque ;
- des programmes d'aide aux élèves migrants.

Parmi ces mesures préventives, **le projet Jopo**®, lancé par le Ministère de l'Education en 2006, mérite une attention particulière. Il a des effets importants en termes d'obtention de diplôme, de réduction de l'absentéisme et d'augmentation de la motivation à apprendre. Il vise les élèves faibles, démotivés, vivant des situations difficiles. Il repose sur la mise en œuvre de stratégies d'enseignement innovantes, ciblées sur les besoins individuels : méthodes actives (ex : projets, apprentissage coopératif), enseignement en petits groupes, enseignement par le travail, création de contextes éducatifs différents (ex : camps scolaires). Les moyens mis en œuvre sont l'intervention rapide, la collaboration étroite école-famille et la coopération entre différents types de professionnels. Par exemple, les petits groupes d'apprentissage sont animés par un enseignant et par un autre professionnel (par exemple un jeune travailleur). Les activités organisées dans ce cadre offrent aux élèves un soutien dans l'accomplissement de leur parcours scolaire (Finnish Ministry of Education and Culture, 2008).

En plus des mesures de prévention et d'intervention, d'autres ciblent les jeunes ayant déjà quitté l'école : formations pratiques, aide sociale intensifiée, garantie d'enseignement ou d'emploi.

8.

EXEMPLES DE MESURES ET DE PRATIQUES POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION

Si certains pays n'ont pas encore atteint le seuil des 10 % d'ASP, il n'est néanmoins pas inintéressant de décrire certaines initiatives précises observées en leur sein (sans pour autant faire état de l'ensemble du fonctionnement de leur système éducatif en regard de la problématique du décrochage). Qu'elles soient efficaces ou qu'elles n'amènent pas de résultats probants, dire quelques mots de ces mesures et pratiques permet d'alimenter la réflexion sur les choix à faire ou à ne pas faire pour lutter efficacement contre le décrochage en Belgique francophone.

La politique active de déségrégation en Hongrie

La Hongrie affiche un taux d'ASP de 11,2 %, soit un taux inférieur à la moyenne européenne. Il existe en Hongrie une ségrégation scolaire importante entre écoles et entre groupes d'une même école. Une **politique active de déségrégation** a été mise en place à travers un système de subventions et d'assistance technique. Les écoles qui en bénéficient doivent garantir que leur composition scolaire reflète la mixité socioéconomique de leur district. Elles doivent respecter des quotas d'élèves défavorisés et promouvoir un enseignement de qualité, par exemple à travers des activités complémentaires aux curriculums. Depuis septembre 2007, lors des inscriptions, les écoles doivent également établir des priorités sur la base du lieu de résidence de l'élève (Commission européenne, 2010, p. 18).

Les *Enrollment Schools* en Bulgarie

Avec 12,8 %, le taux d'ASP en Bulgarie est légèrement inférieur à la moyenne européenne. Evoquer la mesure relative aux *Enrollment Schools* est intéressant pour illustrer en quoi promouvoir une plus grande mixité sociale au sein des établissements permet de lutter contre le décrochage. Cette mesure vise à intégrer des enfants issus de la communauté rom – élèves particulièrement à risque en matière de décrochage - dans des écoles « traditionnelles », c'est-à-dire dans des écoles qui ne scolarisent pas que des enfants roms. Des dispositions sont prises pour inciter les parents à inscrire

leur enfant dans une école située en dehors des quartiers roms (campagne de motivation, transports en communs, remise à niveau, ...). Il ressort de l'évaluation de cette mesure que les résultats de ces enfants sont meilleurs que ceux de leurs pairs des écoles roms et que les résultats des autres enfants des écoles « traditionnelles » ne diminuent pas (Commission européenne, 2010, p. 18 ; Eurypedia, 14.2).

Le système structuré de développement des compétences langagières en Suède

Il existe en Suède un cours de *suédois langue étrangère*, qui peut remplacer le cours classique de *suédois* tout au long de la scolarité de l'enseignement primaire et secondaire. Les résultats aux évaluations du cours de suédois ou de cours de *suédois langue étrangère* ont la même valeur pour la suite de la scolarité : réussir l'une ou l'autre offre les mêmes possibilités d'accéder aux niveaux scolaires supérieurs, y compris celui de l'enseignement supérieur. Il existe des programmes de formation des enseignants en *suédois langue étrangère* qui peuvent être choisis comme spécialisation en formation initiale ou comme sujet de formation en cours de carrière. Par ailleurs, dans le cadre de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance, les enfants migrants ont droit à de l'aide aussi bien pour apprendre le suédois que pour l'apprentissage de leur langue maternelle. Ils peuvent aussi, aux niveaux primaire et secondaire, suivre un cours à option consacré à leur langue maternelle de même valeur que les autres cours à option. Enfin, de l'aide individualisée et de la guidance peuvent être dispensées dans la langue maternelle de l'élève.

Le programme *Home School Community Liaison* en Irlande

L'Irlande affiche un taux d'ASP de 10,6 % (inférieur à la moyenne européenne) et des résultats au test PISA 2009 contrastés suivant les domaines.

Le programme *Home School Community Liaison* concerne la collaboration entre enseignants et parents en faveur de l'apprentissage des enfants issus de milieux défavorisés. L'école tente de développer chez ces parents (dont l'expérience scolaire est souvent négative) un sentiment d'appartenance à l'école (par exemple en créant des salles de parents). Des cours pour adultes leurs sont dispensés et ils sont impliqués dans l'enseignement des mathématiques et de la lecture aux enfants de l'école primaire. Par ce biais, ils comprennent mieux les mécanismes d'apprentissage et peuvent aider plus efficacement leurs enfants à la maison (Commission européenne, 2010, p. 26)

Les *Tanoda Centres* en Hongrie

Les *Tanoda Centres* fournissent, en dehors du cadre formel, de l'aide aux enfants issus de milieux défavorisés. Cette aide supplémentaire (tutorat sur des sujets spécifiques, aide pour le travail à domicile) a pour but d'améliorer les résultats scolaires afin que les élèves qui en bénéficient terminent leur scolarité. Les cours sont dispensés par des enseignants des écoles locales qui peuvent proposer une aide complémentaire sur des difficultés observées à l'école. Des activités extras-curriculaires sont également organisées (excursions, théâtre). Les résultats scolaires et la fréquentation scolaire ont sérieusement augmenté en Hongrie depuis l'ouverture de ces centres. Les clés du succès de ces centres sont l'implication directe de représentants des communautés locales et des parents ainsi que le respect envers les enfants et les jeunes. Une augmentation des performances scolaires est observée depuis la mise en place des *Tanoda Centres*. (Commission européenne, 2012a, p. 7 ; Commission européenne, 2010, p. 29).

Les *Youth Guidance Centers* au Danemark

En 2011, le Danemark affichait un taux d'ASP de 9,6 %, donc en-dessous de l'objectif européen de 2020. Cependant, le taux d'élèves danois qui finissent l'enseignement secondaire supérieur est nettement plus faible que la moyenne européenne.

Le Danemark investit fortement dans la guidance. Les *Youth Guidance Centers* en sont une illustration. L'action de ces centres porte sur la transition entre l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire inférieur) et l'enseignement secondaire supérieur. Entre les grades 8 et 10, ils conseillent les élèves sur leurs choix professionnels et les études qui y mènent. Les centres contactent aussi les 19-25 ans qui ont quitté l'enseignement sans diplôme. Ils leur fournissent une aide et essaient de trouver des solutions adaptées aux spécificités de leurs problèmes afin de leur garantir un développement personnel et professionnel. L'action de ces centres est prioritairement focalisée sur le choix d'un enseignement et, de manière plus secondaire, sur l'obtention d'un emploi. Ce travail repose beaucoup sur la coopération avec d'autres acteurs, les services sociaux et de l'emploi (Commission européenne, 2012a, p. 3, p. 7 ; Vinter-Knudsen, 2012 ; Copenhagen Children and Youth Administration, p. 1).

Les Production Schools au Danemark

Dans l'esprit de rendre les filières d'enseignement plus perméables, le Danemark a mis en place des *Production Schools* (avec un statut indépendant). Ces entreprises pédagogiques s'adressent aux jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas fini de cursus qualifiant et qui, à court terme, ne sont pas capables de suivre un enseignement dans le système « habituel » ou d'entrer sur le marché de l'emploi. Ces écoles adoptent une approche basée sur le travail. Les jeunes réalisent des tâches de production réelles (biens ou services qui seront commercialisés) dans le cadre d'ateliers couvrant une large gamme de compétences et d'activités. Ils travaillent avec des artisans, des personnes chevronnées. Ils sont payés et responsabilisés. Ces écoles visent l'amélioration des compétences non seulement par le travail mais aussi en donnant des cours plus théoriques. Les jeunes qui souhaitent suivre une formation professionnelle spécifique ou vivre une première expérience de travail continuent ainsi à recevoir des cours généraux. Les *Production Schools* délivrent des certificats qui attestent les compétences acquises et, en coopération avec les écoles professionnelles, offrent aux jeunes la possibilité de finir un enseignement professionnel en leur sein et d'acquérir ainsi une qualification professionnelle (Commission européenne, 2010, p. 22 ; Commission européenne, 2012a, p. 13 ; Moller, G. 2012).

L'évaluation du projet de cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (PROCI) au Grand-Duché de Luxembourg

Surveiller et analyser le décrochage scolaire est important. Cette préoccupation est très présente au Luxembourg où la problématique du décrochage fait l'objet d'une attention particulière dans la publication annuelle du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle : *L'Enseignement luxembourgeois en chiffres*.

Au-delà de cette publication centrée sur la problématique, il arrive également que certaines mesures et dispositions soient évaluées et commentées en regard de l'objectif de réduction de l'abandon scolaire précoce. C'est le cas du *projet de cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique* (PROCI). Au Luxembourg, environ la moitié des élèves sortis de l'enseignement primaire suivent un cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, préparatoire à la formation technique ou professionnelle. Ce premier cycle de trois ans organise des cours généraux et de la guidance pour permettre aux étudiants de choisir quelle filière technique ou professionnelle convient le mieux à leurs compétences et intérêts, où leurs chances d'obtenir un diplôme sont réelles (Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, 2012 ; Commission européenne, 2010, p. 21). Le rapport quantitatif de 2007 sur les effets de ce cycle inférieur technique et professionnel (démarré en 2003 dans quatre établissements) signale qu'il « n'a pas réduit le taux d'élèves quittant prématurément l'école » (Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, 2007, p. 28).

RÉFÉRENCES DES DOCUMENTS UTILISÉS POUR RÉDIGER LES DIFFÉRENTES SECTIONS

Les liaisons avec les sites Internet où les documents peuvent être consultés sont opérationnelles au 15 juin 2013.

1. DÉFINITION DE LA NOTION DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE AU NIVEAU EUROPÉEN ET OBJECTIFS VISÉS

Conseil de l'Union européenne. (2009). *Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation* (« Education et formation 2020). Journal officiel de l'Union européenne C 119.
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:119:0002:0010:FR:PDF>

Conseil de l'Union européenne. (2011). *Recommandation du Conseil du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire*. Journal officiel de l'Union européenne C 191.
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:191:0001:0006:fr:PDF>

Conseil de l'Education et de la Formation. (2009). *Le décrochage scolaire. Contexte et définitions. Constats, pistes de prévention et de lutttes contre le décrochage scolaire*. Avis n°104 du 26 juin 2009.
http://www.cef.cfwb.be/fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_104.pdf

Commission européenne. (2010). *Reducing early school leaving. Accompanying document to the Proposal for a Council recommendation on policies to reduce early school leaving* (Commissions staff working paper).
http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/earlywp_en.pdf

2. LA FÉDÉRATION WALLONIE – BRUXELLES DANS LA RÉDUCTION DU TAUX D'ASP

Commission européenne. (2012). Eurostat. *Votre clé d'accès à la Statistique européenne*. Site Internet.
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tgs00106&plugin=1>

Commission européenne. (2012). *Rethinking education : Education and training monitor 2012*. Commission staff working document accompanying the document "Communication from the Commission: Rethinking education. Investing in skills for better socio-economic outcomes".
http://ec.europa.eu/education/news/rethinking/sw373_en.pdf

Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique. (2011). *Les Indicateurs de l'Enseignement 2011*.
<http://www.enseignement.be/index.php?page=26464>

3. LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION PAR RAPPORT À LA PROBLÉMATIQUE DU DÉCROCHAGE

Bautier, E. & Goigoux, R. (2004). Difficultés d'apprentissage, processus de secondarisation et pratiques enseignantes : une hypothèse rationnelle. *Revue française de pédagogie*, 148, 89-100. http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/revue-francaise-de-pedagogie/INRP_RF148_8.pdf

Bonnéry, S. (2009). Scénarisation des dispositifs pédagogiques et inégalités d'apprentissage. *Revue française de pédagogie*, 167, 13-23.

Commission européenne. (2012). Eurostat. Votre clé d'accès à la Statistique européenne. Site internet. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tgs00106&plugin=1>

Monseur, C. & Crahay, M. (2008). Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires : *une comparaison internationale*, *Revue Française de Pédagogie*, 164, 55-65.

Network of Experts in Social Sciences of Education and training (NESSE). (2009). Early School Leaving. Lessons from research for policy makers. <http://www.nesetweb.eu/policy-priorities/resource-library/early-school-leaving-lessons-research-policy-makers-2009>

Lafontaine, D. & Crahay, M. (2004). Échec et décrochage scolaires en Communauté française de Belgique, *Revue internationale d'éducation – Sèvres*, 35, 55-66. <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/8010>

Poncelet, D. & Lafontaine, D. (2011). *Un modèle en pistes causales pour appréhender la complexité du phénomène d'accrochage scolaire lors de la transition primaire – secondaire. Mesure et évaluation en éducation*, 34, 1, 55-95. <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/114134>

Lyche, C. S. (2010). Taking on the Completion Challenge : A literature review on policies to prevent dropout and early school leaving. *OECD Education Working Papers*, 53. OECD Publishing. <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/5km4m2t59cmr.pdf?expires=1353662979&id=id&accname=guest&checksum=217A444ADDDB013AC2ABF7930475B2651>

Nevala, A.-M. & Hawley, J. (2011). *Réduire le décrochage scolaire précoce dans l'Union européenne. Etude*. Bruxelles : Parlement Européen (Direction générale des politiques internes. Département thématique B : politiques structurelles et de cohésion). <http://www.europarl.europa.eu/committees/lt/cult/studiesdownload.html?languageDocument=FR&file=44128>

OCDE (2012). *Où en sont les élèves issus de l'immigration dans les établissements d'enseignement défavorisés ?* Pisa à la loupe n°22. http://www.oecd-ilibrary.org/education/pisa-a-la-loupe_22260927

4. LES RECOMMANDATIONS EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE

Conseil de l'Union européenne. (2011). *Recommandation du Conseil du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire*. Journal officiel de l'Union européenne C 191. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:191:0001:0006:fr:PDF>

Commission européenne. (2010). Reducing early school leaving. Accompanying document to the Proposal for a Council recommendation on policies to reduce early school leaving (Commissions staff working paper). http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/earlywp_en.pdf

5. LES MESURES SONT ACTUELLEMENT MISES EN PLACE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Rapport conjoint. (2011). Mise en œuvre du programme « Education et formation 2020 ». Rapport portant sur les politiques d'éducation et de formation en Belgique francophone (Communauté française, Région wallonne, Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale). http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/natreport11/belgiumfr_fr.pdf

Eurypedia : Réformes en cours et développements politiques – L'éducation dans la stratégie Europe 2020(14.1.) <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Belgique-Communaute-francaise:L%27%C3%A9ducation dans la strat%C3%A9gie Europe 2020>

Eurypedia : Réformes en cours et développements politiques – Cadre stratégique « Education et formation 2020 » (14.2.) https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Belgique-Communaute-francaise:Cadre_strat%C3%A9gique_%22%C3%89ducation_et_formation_2020%22

Dispositif intersectoriel de politiques conjointes en faveur de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence, et d'éducation à l'orientation. Note d'orientation rectificative au Gouvernement de la Communauté française de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

6. LES TENDANCES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉROCHAGE ? L'EXEMPLE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS QUI RÉUSSISSENT LE MIEUX

Commission européenne. (2011a). Education and Training for a smart, sustainable and inclusive Europe. Analysis of the implementation of the strategic framework for European cooperation in education and training (ET2020) at the European and national levels (Commissions staff working paper).

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/joint11/wp_en.pdf

Commission européenne. (2012a). Conference report : reducing early school leaving : efficient and effective policies in Europe. Brussels, 1 and 2 March 2012.

http://ec.europa.eu/education/school-education/confesl_en.htm

Commission européenne. (2012b). *Rethinking education : Education and training monitor 2012*.

Commission staff working document accompanying the document "Communication from the Commission: Rethinking education. Investing in skills for better socio-economic outcomes."

http://ec.europa.eu/education/news/rethinking/sw373_en.pdf

7. L'EXEMPLE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS QUI RÉUSSISSENT LE MIEUX

Dannenburg-Bijl, S. (2012). *Registration of Early School Leavers and the ESL Explorer*. Slide show for the Brussels Conference (Reducing early school leaving : efficient and effective policies in Europe, 1 and 2 March 2012).

http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/esl/dannenburg_en.pdf

Commission européenne. (2010). Reducing early school leaving. Accompanying document to the Proposal for a Council recommendation on policies to reduce early school leaving (Commissions staff working paper).

http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/earlywp_en.pdf

Commission européenne. (2011b). Education and Training for a smart, sustainable and inclusive Europe. Analysis of the implementation of the strategic framework for European cooperation in education and training (ET2020) – Country analysis (Commissions staff working paper).

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/joint11/wp2_en.pdf

Commission européenne. (2012a). Conference report : reducing early school leaving : efficient and effective policies in Europe. Brussels, 1 and 2 March 2012.

http://ec.europa.eu/education/school-education/confesl_en.htm

Eurydice. (2011). *Le redoublement dans l'enseignement obligatoire en Europe : réglementations et statistiques*.

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/126FR.pdf

Eurypedia : Réformes en cours et développements politiques–L'éducation dans la stratégie Europe 2020(14.1.)
https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Ongoing_Reforms_and_Policy_Developments

Eurypedia : Réformes en cours et développements politiques – Cadre stratégique « Education et formation 2020 » (14.2.)
https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Ongoing_Reforms_and_Policy_Developments

Finnish Ministry of Education and Culture. (2008). Flexible Basic Education : impact analysis.
http://www.minedu.fi/OPM/Julkaisut/2008/JOPO_toiminnan_vaikuttavuuden_arviointi.html?lang=en

Meng, C. (2012). Early School Leavers : Reasons and Consequences. Slide show for *the Brussels Conference (Reducing early school leaving : efficient and effective policies in Europe, 1 and 2 March 2012*. http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/esl/meng_en.pdf

NL Ministry of Education, Culture and Science. (2012a). "Golden Triangle": comprehensive approach as a solution for reducing early school leaving in the Netherlands. Background report for the Peer Learning Activity of Thematic Working Group on Early School Leaving (Commission européenne, DG EAC).

NL Ministry of Education, Culture and Science. (2012b). *The approach of Early School Leaving. Policy in the Netherlands and the provisional figures of the 2010-2011 performance agreements*. www.aanvalopschoolutival.nl.

Portail officiel de la promotion de la République de Pologne. (non daté) Système d'enseignement.
<http://fr.poland.gov.pl/Syst%C3%A8me,d%E2%80%99enseignement,6406.html>

8. EXEMPLES DE MESURES ET DE PRATIQUES POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION

Copenhagen Children and Youth Administration (non daté). *Youth Guidance Center of Copenhagen*.

<http://www.uu.kk.dk/upload/english/uu%20copenhagen.pdf>

Commission européenne. (2010). *Reducing early school leaving*. Accompanying document to the Proposal for a Council recommendation on policies to reduce early school leaving (Commissions staff working paper).

http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/earlywp_en.pdf

Commission européenne. (2012a). *Conference report : reducing early school leaving : efficient and effective policies in Europe. Brussels, 1 and 2 March 2012*.

http://ec.europa.eu/education/school-education/confesl_en.htm

Eurypedia : Teaching and Learning in Single Structure Education (Sweden). (5.2.)

https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Sweden:Teaching_and_Learning_in_Single_Structure_Education

Eurypedia : Réformes en cours et développements politiques – L'éducation dans la stratégie Europe 2020(14.1.)

https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Ongoing_Reforms_and_Policy_Developments

Eurypedia : Réformes en cours et développements politiques –Cadre stratégique « Education et formation 2020 » (14.2.)

https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Ongoing_Reforms_and_Policy_Developments

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle du Grand Duché de Luxembourg (2012b). *Le projet pilote « Cycle inférieur » PROCI*. Site internet.

http://www.men.public.lu/sys_edu/postprimaire/projets_concepts/cycle_inferieur_est/index.html

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle du Grand Duché de Luxembourg (2007). *Projet pilote « Cycle inférieur » PROCI. Rapport d'évaluation mars 2007*.

http://www.men.public.lu/publications/postprimaire/rapport_evaluation/070321_rapport_proci/070321_rapport_evaluation_proci.pdf

Moller, G. (2012). *Presentation of the Danish Production Schools*. Notes for the Brussels Conference (Reducing early school leaving : efficient and effective policies in Europe., 1 and 2 March 2012).

http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/esl/moller_en.pdf

Vinter-Knudsen, J. (2012). Reducing early school leaving in the basic school and in Upper secondary education. Slide show for the Brussels Conference (Reducing early school leaving : efficient and effective policies in Europe., 1 and 2 March 2012).

http://ec.europa.eu/education/school-education/doc/esl/copenhagen_en.pdf





**MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

BOULEVARD LÉOPOLD II, 44
1080 BRUXELLES

WWW.FEDERATION-WALLONIE-BRUXELLES.BE